



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 29
JANVIER 2025**

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

Délibération n° 2025-002

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi
23 janvier 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M.
Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU,
Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Thierry
BOURREC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, André EVRARD, Danièle
CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Florence GACHIE, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle
MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Danielle BARRAUD à M. Claude POMIES, MME EVELYNE PISSOAT à M. XAVIER
LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET à MME MARIE ASSIBAT, M. Didier MARTIN à M. Vincent BARRAILH
LAFARGUE, M. Yves Jean CAZABAN à MME FLORENCE GACHIE, Mme Paulette SAINT-GERMAIN à M.
JEREMY MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, Mme JOËLLE RICHARD, M. Alexandre
MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 19
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6
Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le budget communal,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :



Article 1 : d'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocatio
Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- Mme Lili Galhano s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 4 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 58 rue du Mas.
- Mme Catia Bessa Ferreira s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 25 octobre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 15 rue de la Violette.
- Mme Océane Ducos s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 19 septembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 41 rue du Souvenir Français.
- Mme Manon Da Costa s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 18 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 1006 route de Lourine.
- M. Saad Hedar s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 12 novembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 3 rue Paul Duthil.
- Mme Laurentine Destruhaut s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 12 août 2024 et habitant Aire sur l'Adour 12 rue des Reinettes.
- M. Clément Pilet s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 31 décembre 2024 et habitant Aire sur l'Adour 159 impasse Laouillé.

Article 2 : Cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2025,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2025

Le Maire,

Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-